

Début des cours 12, 14 et 15 Septembre
Tous les cours ont lieu à la salle la Chapelaine

DANSES en COUPLE

- apprentissage chaque année de 4-5 danses dans ce panel : lindy hop, rock, chachacha, valse, bachata, quickstep, salsa, west coast swing, kizomba, merengué, tango.

- Cours 1** **mercredi 20 h** **salle 2** débutant
(30 mn en commun avec le cours 2)
- Cours 2** **mercredi 20 h 30** **salle 2** 2ème année
- Cours 3** **lundi 20 h** **salle 1** 3ème et 4ème année
- Cours 4** **lundi 21 h** **salle 1** 5ème année et plus

DANSES EN LIGNE & CHORÉGRAPHIÉES

- danses en ligne sur musiques pop actuelles
- danses chorégraphiées avec des pas de salsa, bachata, chachacha, disco, swing, charleston ...

- Cours 1** **mercredi 19 h** **salle 2** 1ère et 2ème année
- Cours 2** **jeudi 20 h** **salle 1** 3ème et plus
- Cours 1** **jeudi 13 h 45** **salle 1** 1ère et 2ème année
- Cours 2** **jeudi 14 h 45** **salle 1** 3ème et 4ème année
- Cours 3** **jeudi 15 h 45** **salle 1** 5ème année et plus

Info sur le site dansedivatte.fr
06 67 71 54 73



Fiche d'inscription

1 personne

DANSES en COUPLE

DANSES EN LIGNE & CHORÉGRAPHIÉES

Cours découverte gratuit
12, 14 et 15 Septembre 2022



DANSE DIVATTE

La Chapelle Basse Mer - Divatte/Loire



à conserver par l'adhérent	DANSE DIVATTE règlement interne 2022-2023
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérents les personnes s'inscrivant pour la saison 2022-2023 (année scolaire), qui ont lu et approuvé par leur signature le règlement interne.
Article 3 La cotisation	La cotisation est due au début du mois de septembre de chaque année. Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 10€ pour la saison 22-23 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette cotisation est payable à l'inscription. Elle reste acquise à l'association en cas d'arrêt ou suspension d'activité.
Article 4 Tarifs	1 saison = 28 ateliers (voir calendrier donné en début de saison) tarif : 139 € (+10 € de cotisation) tarif préférentiel si inscription avant fin juin Les paiements sont fractionnés (cotisation incluse dans le premier encaissement) et différés (encaissement octobre, décembre, mars) mais remis à l'association fin juin ou en début de saison. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. Un nouvel adhérent a la possibilité de récupérer ses chèques à la fin du premier cours si l'activité ne lui convient pas. Une participation à 2 cours est possible pour 70 € pour l'année (selon la place disponible).
Article 5 Le budget	Les priorités du budget sont dans l'ordre : - la rémunération de l'enseignant et les charges sociales s'y rapportant - la location de la salle réservée aux cours et stages - la formation de l'enseignant.
Article 6 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 7 Annulation cours	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement. En cas d'arrêt de travail prolongé de la salariée, l'association s'engage à rembourser les trimestres non engagés. (1 ^{er} trimestre 09-10-11- 2 ^{ème} 12-01-02- 3 ^{ème} 03-04-05-06) En cas de force majeure (événements exceptionnels imprévus) le remboursement sera étudié de façon à ne pas mettre en péril la pérennité de l'association.
Article 8 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'adhérent reste responsable de son aptitude physique pour le cours de danse qu'il pratique. Il ne peut engager de poursuite envers l'association.
Article 9 Niveau	Chaque adhérent choisit le niveau qu'il pense lui convenir toutefois l'enseignante peut être amenée à vous conseiller pour vous permettre d'apprécier pleinement votre année de danse.

Les nouveaux inscrits ne recevront pas de mail avant Octobre 2022

Fiche d'inscription DANSE DIVATTE 2022-2023

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone (portable de préférence) :

Mail (conseillé) :

**cochez le créneau souhaité en cours principal
et soulignez le cours souhaité supplémentaire (selon place disponible)**

➤ **Inscription en Septembre 3 chèques 57 € 46€ 46 €**

➤ **tarif préférentiel avant fin juin 3 chèques 55€ 44 € 44 €**

**DANSES en COUPLE + DANSES EN LIGNE
70 € pour le cours supplémentaire
selon la place disponible**

Si pour des raisons sanitaires, les cours sont suspendus pendant un trimestre, nous étudierons sérieusement la possibilité de ne pas encaisser le chèque correspondant.

A compléter

Photos et vidéos autorisées oui non

Je, soussigné(e) _____ ai pris connaissance
du règlement interne .

ci-joint **3 chèques** à l'ordre de **DANSE DIVATTE**

Date et Signature

Possibilité de récupérer les chèques à la fin du premier cours si l'activité ne convient pas
Le premier chèque est encaissé en Octobre

A envoyer à l'adresse ci-dessous avec chèques

**DANSE DIVATTE
11 D la Bréhardière-
La Chapelle Basse Mer
44 450 DIVATTE sur LOIRE**

